

AVERTISSEMENT : Ces extraits de lectures sont destinés à attirer l'attention sur des ouvrages que nous avons remarqués. Ils tentent de donner un fil conducteur parmi ceux proposés par l'auteur. Nous indiquons, soit en changeant de paragraphe, soit par l'indication (...) le fait d'avoir omis un passage, court ou long. Bien évidemment, nous incitons le lecteur à retrouver le texte intégral et acquérir l'ouvrage, ne serait-ce que par esprit de solidarité.

Marc Olivier Baruch
Le régime de Vichy
Repères, La Découverte 1996

Introduction : qu'est-ce que Vichy ?	page	2
1 / De Paris à Vichy		2
2 / La Révolution nationale		4
3 / De l'Occupation à la collaboration		7
4 / L'ancrage : l'évolution du régime jusqu'à novembre 1942		9
5 / Vichy gouverne		13
6 / Le régime après le tournant de novembre 1942		17
7 / Vichy et les Français		20
Conclusion : Vichy et l'esprit de Vichy		22

Introduction : qu'est-ce que Vichy ?

Il fallut attendre juillet 1995 pour qu'un président de la République reprenne officiellement à son compte la thèse, historiquement indiscutable, de l'appui volontairement apporté par l'appareil de l'Etat français aux rafles de juifs de l'été 1942.

L'effacement des lectures marxistes a fait passer au second plan les discussions sur le fait de savoir si Vichy était ou non fasciste. Régime autoritaire, mais sans parti unique, plus inspiré par le modèle corporatiste et catholique du Portugal salazarien que par le totalitarisme plébéien et païen de l'Allemagne nazie., Vichy est moins un fascisme qu'une forme de dictature à forte composante militaire.

Pourtant, juristes comme hommes politiques s'attachent parfois à résumer la situation en définissant Vichy comme un régime légal mais dès l'origine illégitime. Cette opposition, fondatrice de la stratégie gaullienne d'après 1945 visant à rassembler une France qui s'était divisée, est trop manichéenne pour faciliter la compréhension de la période. Elle n'aboutit au contraire qu'à effacer les responsabilités : si Vichy n'était pas la France, les quatre années de l'Etat français seraient effectivement simplement « à rayer de notre histoire », comme le suggérait le titre que donna à ses souvenirs le procureur général du procès Pétain de 1945.

Les hauts fonctionnaires auxquels la justice demande des comptes soulignent, pour les besoins de leur défense, le profit que leurs administrés tirèrent de la collaboration, tandis que l'indulgence que continue à manifester l'opinion à l'égard du maréchal Pétain témoigne de la prégnance de l'image de Pétain bon roi entouré de mauvais ministres. Il n'y a de là qu'un pas pour voir dans la Révolution nationale un catalogue de bonnes idées perverties par un contexte douteux.

1 / De Paris à Vichy

« C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat », déclara le 7 juin 1940 à la radio le maréchal Pétain qui venait de succéder à Paul Reynaud comme président du Conseil. Le vainqueur de Verdun était entré au gouvernement un mois plus tôt, alors que l'offensive allemande commencée le 10 mai tournait à la déroute française.

En cinq semaines, la campagne de France avait fait près de 100 000 morts. Elle ne fut pas perdue, contrairement à la légende fondatrice de Vichy, par une république entrée en guerre avec une insouciance frisant l'inconscience, ni par l'esprit défaitiste des instituteurs, mais bien raison de la stratégie routinière d'un état-major qui ne croyait ni aux chars ni à l'aviation, et qui fit preuve d'incroyables défauts de commandement.

Ayant quitté le 10 juin un Paris déclaré ville ouverte – et dans lequel les Allemands entrèrent le 14 -, le gouvernement français errait dans un réel désordre, que venait encore d'aggraver l'exode de près de dix millions de réfugiés fuyant les zones de combat.

Le général Weygand avait catégoriquement refusé la capitulation, qui portait selon lui atteinte à l'honneur de l'armée. Le gouvernement du maréchal Pétain était (...) persuadé que la guerre serait courte, les forces allemandes qui venaient d'écraser aussi massivement la France ne pouvant que « plumer comme un poulet la volaille britannique », selon l'expression de Weygand.

L'épisode de Mers el-Kébir, le 3 juillet, ajouta à ce climat délétère une vague d'anglophobie. Mille trois cents officiers et marins français périrent lors du bombardement par une escadre britannique de leurs navires, mouillés dans cette rade proche d'Oran. Le cabinet de guerre anglais s'était résolu à cette issue en raison du risque que représentait pour la survie du Royaume-Uni l'utilisation par l'Allemagne (...) de cette partie de la flotte française.

La scène se passait dans la grande salle de théâtre du casino de Vichy. La loi constitutionnelle donnant « tout pouvoir au gouvernement de la République, sous la signature et l'autorité de M. le maréchal Pétain, a l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes la nouvelle Constitution de l'Etat français » y fut adoptée par 569 des 672 parlementaires présents. Ceux-ci provenaient pour partie de la majorité de Front populaire élue en juin 1936, diluée toutefois par les bataillons solidement conservateurs du Sénat et diminuée de sa frange la plus à gauche, en raison de la destitution, à l'automne 1939, des communistes qui avaient refusé de se désolidariser du pacte germano-soviétique. (...) Il n'en reste pas moins que 80 parlementaires seulement, en très large majorité issus des rangs de la gauche, refusèrent ce suicide dans les formes du régime républicain.

Dès le lendemain (...) le maréchal Pétain détermina, par des « actes constitutionnels » ses propres pouvoirs. Ils étaient ceux d'un dictateur. (...) En une phrase – « Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, déclarons assumer les fonctions de chef de l'Etat français » - se trouvait créé l'Etat français. La suppression de la République suivait, par abrogation de « l'amendement Wallon », texte du 25 février 1875 qui, en instituant la fonction de président de la république, constituait l'acte de naissance formel de la 3^{ème} République. Bien peu républicaine aussi était la prérogative reconnue au maréchal Pétain de désigner son successeur, en l'occurrence Laval.

*Exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle
confiant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain*

« (...) Au moment le plus cruel de son histoire, la France doit comprendre et accepter la nécessité d'une révolution nationale. Elle doit y voir la condition de son salut dans l'immédiat et le gage de son avenir.

« (...) Le Parlement s'honorera devant l'Histoire et méritera la reconnaissance de la nation en ouvrant, le premier, les portes de l'avenir. Il faut que le gouvernement ait tout pouvoir pour décider, entreprendre et négocier, tout pouvoir pour sauver ce qui peut être sauvé, pour détruire ce qui doit être détruit, pour construire ce qui doit être construit. Le gouvernement demande donc au parlement, réuni en Assemblée nationale, de faire confiance au Maréchal Pétain, Président du Conseil, pour promulguer sous sa signature et sa responsabilité les lois fondamentales de l'Etat français.

« (...) L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies. (...) la fermeté sera sa loi ; mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés individuelles. (...) L'éducation nationale et la formation de la jeunesse seront au premier rang de ses soucis.
« (...) Le gouvernement sait bien, d'ailleurs, que les groupes sociaux : famille, profession, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci (...) ne doit donc pas empiéter sur les activités légitimes de ces groupes, mais il les subordonnera à l'intérêt général et au bien commun ; il les contrôlera et les arbitrera. Certes, la vie économique de notre pays va connaître une orientation nouvelle. Intégrée au système continental de la production et des échanges, la France redeviendra agricole et paysanne au premier chef et son industrie retrouvera ses traditions de qualité. Il sera donc nécessaire de mettre fin au désordre économique actuel par une organisation rationnelle de la production et des institutions corporatives (...)
« (...) Ainsi notre pays, au lieu de se laisser abattre par l'épreuve, retrouvera, par son effort et dans ses traditions, la fierté de notre race. »
(Journal officiel du 11 juillet 1940)

Les textes permettaient au chef de l'Etat d'exercer tous les pouvoirs, à l'exception de la déclaration de guerre, qui nécessitait l'assentiment d'assemblées à créer : « Il a, précise l'acte constitutionnel numéro deux, la plénitude du pouvoir gouvernemental, nomme et révoque les ministres qui ne sont responsables que devant lui, exerce le pouvoir législatif en Conseil des ministres, assure l'exécution des lois, nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autres modes de désignation ».

Dans l'immédiat, les assemblées parlementaires de la 3^{ème} République ayant été ajournées *sine die*, le pouvoir législatif était entièrement confié au seul maréchal Pétain. (...) Chef de l'exécutif, et législateur unique, le chef de l'Etat reçut quelques mois plus tard un pouvoir judiciaire propre, lui permettant de condamner à des peines allant jusqu'à la détention dans une enceinte fortifiée les ministres, hauts dignitaires et hauts fonctionnaires « ayant trahi les devoirs de leur charge », y compris ceux ayant quitté leurs fonctions depuis moins de dix ans. (...) Pétain n'était pas peu fier de cumuler « plus de pouvoirs que n'en avait eu Louis 14 ».

Âgé en 1940 de quatre-vingt-quatre ans, Philippe Pétain n'a eu jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale qu'une carrière moyenne. C'est son image de vainqueur de Verdun qui lui donna, en même temps que son bâton de maréchal, une extraordinaire popularité, et les plus hautes dignités républicaines. Membre de l'Académie française, il se tint à l'écart de la politique active. – il fut toutefois ministre de la Guerre en 1934.

2 / La Révolution nationale

De la pensée de Maurras, le régime, à l'heure où il lui fallait définir ses options initiales, retint la dénonciation virulente de l'intellectualisme, de l'individualisme et de l'égalitarisme. (...) L'héritage maurrassien se lisait (...) dans une conception du territoire national construite sur une double opposition de l'enracinement dans le sol nourricier du terroir face à la ville corruptrice, et de la « petite patrie » contre le centralisme parisien. D'où la force des incantations agricoles dans le discours pétainiste : métaphore du champ dévasté

par la grêle, valorisation de l'ordre éternel des champs ou célébration de la terre génératrice qui « ne ment pas ».

Le christianisme social est (...) l'un des principaux ingrédients du mélange, syncrétique et un peu fourre-tout, des doctrines qui se fondront, plus ou moins harmonieusement, dans la philosophie de la Révolution nationale. De cette hétérogénéité de sources naquit un régime hybride, plus proche de Salazar que de Mussolini, et dont les modèles sont significatifs de la nostalgie ressentie à l'égard d'une France préindustrielle et ordonnée, déjà disparue en 1940. Vichy exaltait l'officier, instituteur du caractère national, le paysan nourricier et l'artisan créateur, en leur opposant la stérilité du rentier, le parasitisme du fonctionnaire et le machinisme de l'ouvrier.

Reconstruire la France impliquait, pour le régime, la nécessité de lutter contre « l'anti-France » dénoncée avant-guerre par les groupements d'extrême-droite, qui faisaient leur la détermination de Maurras à lutter contre les « états confédérés », parmi lesquels « le juif, le maçon, le métèque ». Nombreuses furent donc, parmi les toutes premières mesures prises par l'Etat français, celles traduisant une volonté obsessionnelle de rendre « la France aux Français ». Les étrangers, boucs émissaires du drame que connaissait le pays, se trouvaient relégués au rang de parias.

En l'espace de quelques jours fut d'abord abrogé le décret-loi Marchandeau qui, en avril 1939, avait réprimé les actes d'incitation à la violence xénophobe et antisémite par voie de presse, puis fut ordonnée la révision des naturalisations intervenues depuis 1927, et enfin interdite la présence, dans les cabinets ministériels d'abord, dans l'administration de l'Etat et des collectivités locales ensuite, de fonctionnaires nés de père non français. Comme l'écrivait un commentateur de l'époque, on considérait en effet que « les naturalisés sont inaptes à faire fonctionner correctement les services publics ».

Conformément aux plus purs principes du droit du sang, la « francité » ne pouvait s'acquérir. Ne pas être né dans une lignée française excluait donc l'exercice de quelque charge publique que ce soit.

Ce rejet de l'autre apparut plus clairement lorsque fut publiée la loi du 3 octobre 1940 « portant statut des juifs ». Si les Allemands avaient, dès le 27 septembre, pris des mesures antijuives en zone occupée, on sait aujourd'hui de manière certaine qu'ils n'exigèrent rien de comparable en zone libre. Le besoin d'un bouc émissaire et surtout l'antisémitisme qui imprégnait les équipes au pouvoir à Vichy furent seuls à l'origine de ce texte.

Son article premier stipulait qu'était « regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif ». En même temps qu'il annonçait la mise en place d'un *numerus clausus* dans les professions libérales, le texte se concentrait sur deux catégories de professions dans lesquelles l'« influence juive » paraissait devoir être limitée au plus vite : la presse et le cinéma d'une part, la fonction publique d'autre part.

Le statut interdit aux juifs l'exercice de toutes les fonctions politiques et des postes comportant de hautes responsabilités administratives. Dans la mesure où le maréchal Pétain

avait particulièrement insisté lors de l'examen de la loi par le Conseil des ministres pour que « l'enseignement et la justice ne contiennent aucun juif », ces deux secteurs leur furent totalement fermés, comme le devinrent la police, la diplomatie et peu après l'armée.

Cette loi – dont la sévérité fut encore accrue dans sa nouvelle version, datée du 2 juin 1941 – n'était que le premier d'une série de plusieurs dizaines de textes qui, s'appuyant sur le commissariat général aux questions juives créé en mars 1941, s'attachèrent à ôter aux juifs toute place dans la vie économique et sociale du pays. Une loi de juillet 1941 édicta la confiscation de leurs entreprises (le terme d' « aryanisation » fit alors son apparition), et des quotas furent institués pour limiter le nombre d'avocats, de médecins, d'étudiants juifs. Bien entendu, tous les concours administratifs leur étaient fermés.

En outre, depuis octobre 1940, les préfets avaient reçu des pouvoirs exceptionnels de police à l'encontre des juifs étrangers, dont ils pouvaient prononcer l'internement dans des « camps spéciaux ». En juin 1941, le recensement de tous les juifs, étrangers ou non, devint obligatoire. Lorsqu'ils entreprirent, à la mi-1942, la mise en œuvre en France de la « solution finale », les Allemands surent faire bon usage de ce travail préparatoire.

Argumentaire adressé par le directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis pour justifier le statut devant l'opinion américaine (18 octobre 1940)

« Les Israélites sont entrés en France en nombre toujours croissant à partir de 1936, profitant de l'influence prépondérante de l'élément israélite au sein du Front populaire. Ils sont entrés par centaines de mille, forçant les barrages qu'une administration toujours impuissante s'efforçait en vain d'élever et parlant en maîtres quand ils se heurtaient à des difficultés, comme peuvent en témoigner nos agents qui se trouvaient en contact avec eux. (...)

« Aucun esprit de représailles n'a inspiré la loi qui vient d'être promulguée. Celle-ci peut, tout au contraire, prévenir des mouvements spontanés d'antisémitisme dont il serait difficile d'éviter les excès. Il y a lieu de remarquer, en outre, qu'aucune mesure n'est prise contre les personnes ou contre les biens. Les nouvelles dispositions ont pour but de résoudre définitivement et sans passion un problème devenu particulièrement aigu, et de permettre l'existence paisible en France d'éléments que le caractère de leur race rend dangereux quand ils se mêlent trop intimement à notre vie politique et administrative. »

Vichy ne pouvait enfin qu'entrer en lutte avec la franc-maçonnerie, dont la doctrine dérivée des Lumières s'opposait à la sienne. (...) régime valorisant la terre, régime militaire, régime essentiellement porté par les forces de droite et d'extrême droite, Vichy connaissait mal et appréciait peu le monde ouvrier, qu'il associait au communisme et aux grèves de l'été 1936. Rejetant la lutte des classes, présentée comme une doctrine étrangère encourageant la désobéissance et génératrice de conflits, il dénonçait aussi le capitalisme égoïste et stérile, préoccupé uniquement de profit.

De manière apparemment symétrique, les centrales syndicales et la Confédération générale de la production française, qui regroupait le patronat, furent dissoutes en novembre 1940. Une « Charte du travail » fut mise en chantier. (...) Des cas particuliers furent

toutefois réglés, telle la création, en octobre 1940, de l'Ordre des médecins, qui subsiste encore aujourd'hui.

Une politique familiale fut édictée, s'inscrivant dans la continuité de celle de la 3^e République finissante qui, hantée par le déclin démographique, avait promulgué, en juillet 1939, un code de la famille. Même si la plupart des acquis de cette politique furent validés à la Libération, on ne peut manquer de souligner ses liens avec les fondements de la Révolution nationale, qui privilégiait la cellule familiale, communauté nourricière naturelle régie par l'autorité du père, contre la stérile aventure individuelle.

Rien d'étonnant donc à ce que le principe du double vote des pères de famille ait figuré dans plusieurs des projets de Constitution élaborés sous Vichy, ni que la place des femmes ait essentiellement été, pour le régime, celle de mère et de gardienne du foyer.

3 / De l'Occupation à la collaboration

Convaincu que la raison majeure de la défaite française résidait dans la faiblesse de l'Etat, le régime entendit le reconstruire. (...) Mais le jeu était biaisé, dans la mesure où les Allemands disposaient de la capacité d'en modifier les règles à tout instant.

Plus que simultanéité, il y a interdépendance entre Révolution nationale et collaboration. La demande d'armistice, choix essentiel du maréchal Pétain décidé à rester quoi qu'il arrive sur le sol français, et son pari majeur, la collaboration, allaient ainsi de pair, comme le dénonça dès l'origine le général de Gaulle. Affirmer la France, c'est-à-dire la souveraineté de son gouvernement sur l'ensemble du territoire national, resta jusqu'au bout l'obsession de Vichy. C'est là une des clés essentielles pour saisir le processus qui, de compromis en compromission, aboutit à la vassalisation complète de l'Etat français à son vainqueur nazi.

Depuis Bordeaux, le 16 juin, le gouvernement français avait fait demander au Reich, par l'entremise espagnole, les conditions de l'armistice – et même, à en croire les termes d'un télégramme officiel, de la paix, ce qui n'est pas la même chose. Il estima que les conditions posées par les Allemands étaient « dures, mais pas déshonorantes », dans la mesure où était écartée la « polonisation » du pays, c'est-à-dire la nomination d'un gouverneur allemand chargé de régir le pays. La convention d'armistice fut donc signée le 22 juin, dans ce même wagon de Rethondes où avait été recueillie la capitulation allemande de novembre 1918.

Les conventions d'armistice maintenaient les apparences. La souveraineté du gouvernement français était en effet reconnue sur l'ensemble du territoire, y compris dans la portion – égale aux trois cinquièmes de la superficie totale du pays – occupée par les troupes allemandes au nord d'une ligne qui « partait de la frontière espagnole à l'est de Hendaye pour remonter à l'est de Bordeaux, Angoulême et Poitiers, s'incurvait brusquement vers l'est au sud de Tours, passait par Moulins et Chalon-sur-Saône, atteignait enfin, au nord de Genève, la Suisse ». Le contrôle de cette *ligne de démarcation* constitua un outil politique et économique majeur à la disposition de l'occupant, dans la mesure où la plus grande partie

des ressources françaises en matières premières industrielles et agricoles se trouvait dans la portion qu'il contrôlait. Il se trouvait ainsi pratiquement en mesure d'asphyxier ou d'affamer le pays.

La France devait non seulement accepter cette occupation, qui visait à « sauvegarder les intérêts du Reich allemand », mais aussi en supporter le coût : le montant des frais d'occupation fut arrêté de manière unilatérale par l'Allemagne à vingt millions de reichsmarks par jour. La France eut beau protester en arguant que la somme était suffisante pour entretenir une armée de dix-huit millions d'hommes, elle fut contrainte de s'exécuter.

Le territoire national fit (...) l'objet d'une partition allant bien au-delà de la seule séparation en zone occupée et zone non occupée prévue par le texte. Dès avant l'armistice, en effet, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais avaient été rattachés à l'administration militaire allemande de Belgique, dont le siège était à Bruxelles. D'abord justifiée par des raisons d'ordre militaire, cette partition pouvait aussi cacher des projets plus globaux de création, au moment du traité de paix, d'une zone de semi-germanité incluant le nord de la France, la Belgique, voire les Pays-Bas.

Plus douloureuse encore fut l'évolution de l'Alsace et de la Lorraine. Alors même que l'Allemagne avait solennellement reconnu en 1938 les frontières orientales de la France, et que la convention d'armistice était muette sur ce point, la germanisation du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle fut immédiatement mise en œuvre. Les deux départements alsaciens furent rattachés à la région de Bade et la Moselle au Palatinat. Dès la fin du mois de juin, les préfets et sous-préfets français qui étaient restés sur place furent arrêtés, en attendant d'être expulsés, et les *gauleiter* s'attachèrent à faire fonctionner l'administration sur des bases et avec des agents venus du Reich. Face à cette annexion de fait, violation flagrante de l'armistice, Vichy ne put réagir que par une protestation formelle – et verbale.

A Paris, s'étaient entre-temps installées plusieurs administrations allemandes d'occupation. Elles étaient mal coordonnées entre elles, ce qui engendra des conflits permanents entre la rue de Lille, siège de l'« ambassade » dirigée par Otto Abetz, et l'hôtel Majestic, avenue Kléber, où se trouvaient les services dépendant du haut commandant militaire en France. Celui chargé de surveiller l'administration française fut confié à Werner Best, ancien collaborateur de Heydrich au sein de la Gestapo.

« L'Allemagne, au lendemain de sa victoire, peut (nous offrir) une paix nouvelle de collaboration », avait déclaré le 11 octobre 1940 un message du chef de l'Etat, lu à la radio par Tixier-Vignancourt. Moins de deux semaines plus tard, à Montoire, une poignée de mains entre Pétain et Hitler symbolisait le principe de cette politique nouvelle.

Qu'on le magnifie ou qu'on cherche à le minimiser, le geste accompli à Montoire le 24 octobre ne peut en tout cas être ramené à une simple péripétie. Ne serait-ce que par son impact, qui fut énorme lorsque Pétain annonça, dans un discours radiodiffusé le 30 octobre, que c'était « dans l'honneur et pour le maintien de l'unité française, une unité de dix siècles, dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen (qu'il) entre(ait) dans la voie de la collaboration ». L'idée d'une politique nouvelle, visant à atteler la France au char de l'Allemagne, avait pris corps à Berlin dans les derniers jours de septembre.

Le régime attendait du nouveau cours qui serait ainsi donné aux relations franco-allemandes le desserrement de l'étau de l'armistice. Retour des prisonniers, assainissement des finances publiques grâce à la diminution des frais d'occupation, et défense de la souveraineté nationale en étaient en effet espérés. (...) On sait aujourd'hui que ces concessions n'étaient nullement envisagées par les dirigeants nazis. Dès le départ, la collaboration d'Etat avait tout du « miroir aux alouettes ».

Le gouvernement français s'aperçut rapidement de sa dépendance à l'égard de l'occupant. Celui-ci disposait en effet, pour lui imposer ses vues, de la maîtrise de la publication au *Journal officiel* des textes législatifs et réglementaires, mais aussi d'un droit de regard sur la nomination des hauts fonctionnaires. (...) La fonction préfectorale fut ainsi profondément épurée, surtout dans les dernières semaines de 1943 et au tout début 1944.

Vichy pouvait, d'autre part, lorsqu'il était trop douloureux, ou trop dangereux sur un plan politique intérieure, de supporter ces atteintes, s'efforcer de transformer en initiatives françaises des exigences ennemies, afin de ne pas paraître céder à la contrainte. Ce choix, qui plaçait les autorités politiques françaises en position de précéder la demande de l'occupant pour ne pas avoir l'air de la suivre, correspondait bien à ce que les Allemands attendaient de la collaboration. Cette politique, dénoncée dès l'origine par la France libre, montrerait ses tragiques impasses lorsque le tribut demandé par l'occupant ne concernerait plus des crédits ou des matières premières, mais des juifs à déporter.

4 / L'ancrage : l'évolution du régime jusqu'à novembre 1942

Chef de l'Etat en même temps que président du Conseil, Philippe Pétain avait formé le 12 juillet 1940 un gouvernement où le nouvel homme, fort, Pierre Laval, occupait les fonctions de vice-président du Conseil. (...) Vieux routier de la vie parlementaire, quatre fois président du Conseil sous la 3^{ème} République, Laval achevait ainsi une évolution qui l'avait conduit en vingt-cinq ans du socialisme à la droite modérée. Il pensait surtout tenir sa revanche sur le Front populaire dont le programme était l'exacte antithèse des choix qu'il avait imprimés au gouvernement qu'il avait présidé en 1935.

La composition de son gouvernement confirmait la place prise dans l'Etat par de jeunes hommes, issus de la haute fonction publique administrative ou technique. Toute une génération de quadragénaires arriva ainsi à des postes de commande : qu'ils aient le rang de secrétaire d'Etat, comme Berthelot aux Communications, de secrétaire général de ministère, tel Bichelonne à la Production industrielle, ou encore de délégué général comme Lehideux à l'Equipe nationale ou Barnaud aux Relations économiques franco-allemandes, ces brillants inspecteurs des finances et polytechniciens crurent venue l'heure du gouvernement par la technique. Se présentant comme apolitiques, ce qui ne les empêchait pas d'être souvent admiratifs des réalisations des Etats autoritaires, ils mirent leurs compétences au service du programme de redressement et de reconstruction que le maréchal Pétain entendait administrer à la France.

Toutes les droites parlementaires se se reconnaissent dans ce premier Vichy, qu'elles soient du catholicisme conservateur, comme Jean Le Cour Grandmaison, président de la

Fédération nationale catholique, de la droite autoritaire, avec Xavier Vallat et Jean Ybarnégary, député PSF, des milieux libéraux avec des personnalités comme Lucien Romier, ancien éditorialiste du *Figaro*, proche conseiller du chef de l'Etat ou Jacques Bardoux, influent sénateur du Puy-de-Dôme. S'y ajoute la droite « musclée » des ligues et des partis extrémistes d'avant-guerre : Jacques Doriot, chef du PPF, et Joseph Darnand – dont le nom sera synonyme de la fascisation de Vichy des derniers temps – ne manquent pas une occasion de rendre allégeance au régime.

Comparée à cette présence, les rangs de la gauche étaient évidemment plus clairsemés. Les députés de gauche, marqués par leur soutien encore trop récent au Front populaire, n'étaient pas *persona grata*, à l'exception de quelques individualités, issues de tendances « néo »-socialistes comme Déat et Marquet, ou radicale avec Gaston Bergery – et dont les plus notables participent d'une forme de « dérive fasciste », leur évolution les ayant progressivement rapprochés de la droite, avec laquelle ils partageaient une double communauté d'engagements, le pacifisme munichois et l'anticommunisme.

Une tendance pourtant ne se trouvait pas représentée au gouvernement, celle de l'ultra-collaboration. Déçue par l'attitude frileuse de Vichy, choquée par le renvoi de Laval, elle avait établi ses quartiers à Paris, sous la double protection de l'occupant et du délégué général du gouvernement, Fernand de Brinon, et contrôlait l'essentiel de la presse autorisée par les Allemands en zone occupée. (...) ses deux principaux leaders, Jacques Doriot, créateur du Parti populaire français (PPF) en 1936, et Marcel Déat, l'un tribun, l'autre intellectuel, se détestaient, tandis que les autres forces se dispersaient dans de plus petites factions, tels les francistes de Marcel Bucard, la Ligue française de Pierre Costantini ou les quelques groupements du collaborationnisme de gauche.

Quelques noms d'intellectuels connus dans le Paris d'avant-guerre pour leur engagement à l'extrême-droite raillaient aussi cette Révolution nationale bien peu révolutionnaire. Louis-Ferdinand Céline – qui publia en 1941 *Les Beaux Draps* –, Lucien Rebatet et Robert Brasillach traduisirent leur ferveur antisémite dans leurs pamphlets et leurs articles de *Je suis partout* ou *Au pilori*, tandis qu'Abel Bonnard et Alphonse de Chateaubriant se firent les chantres de la collaboration.

A la fin juin 1941, le paysage avait profondément changé : non seulement les forces britanniques et gaullistes étaient intervenues avec succès en Syrie – opérations qui donnèrent lieu aux premiers combats terrestres entre Français, opposants gaullistes aux fidèles de Vichy – mais, surtout, la nature même du conflit avait changé avec le déclenchement du plan *Barbarossa*, préparé par Hitler depuis plusieurs mois : le 22 juin, la Wehrmacht avait attaqué l'URSS.

Les choses se clarifièrent (...) du côté du parti communiste dont l'évolution depuis septembre 1939 n'avait pas été linéaire : tout en maintenant sa dénonciation de la « guerre impérialiste », il était revenu des illusions initiales d'entente avec les Allemands – que résume la tentative (infructueuse) de Jacques Duclos cherchant, en juillet 1940, à faire autoriser *L'Humanité* – et mettait progressivement l'accent sur la lutte pour la libération nationale. (...) C'est ainsi que, le 21 août 1941, un militant communiste, Pierre Georges, le

futur colonel Fabien, abattu à la station de métro Barbès l'aspirant de la marine allemande Moser.

Les choix du régime heurtaient l'attentisme anglophile de la majorité des Français, qui leur opposaient un mécontentement diffus. Celui-ci ne se limitait pas toujours à l'écoute régulière de la BBC : c'est ainsi autant la dégradation de leurs conditions de vie qu'un rejet de l'attitude collaboratrice de la direction des Houillères qui fut à l'origine de la grève entamée à la fin du mois de mai 1941 par les mineurs du Pas-de-Calais.

L'un des plus efficaces des technocrates entrés en février dans l'équipe ministérielle, le normalien Pierre Pucheu, ancien du PPF, avait été promu quelques semaines plus tôt de la Production industrielle à l'Intérieur, tandis que l'arrivée de Jacques Benoist-Méchin, négociateur des protocoles de Paris, comme secrétaire d'Etat à la vice-présidence du Conseil était le signe que la collaboration restait une priorité.

Paul Marion, ancien communiste qui avait rallié le PPF, vit son rôle confirmé à la tête de la propagande, dont il avait la responsabilité depuis février 1941. Son action s'appuyait sur des services centralisés, veillant à la rectitude politique de la presse, de la radio et du cinéma. La fonction de propagande *stricto sensu* fut confiée à un réseau de délégués départementaux, qui eurent souvent maille à partir avec les préfets.

Mais ce sont les collaborationnistes parisiens, non le gouvernement, qui furent à l'origine de la création, en juillet 1941, de la Légion française des volontaires contre le bolchevisme (LVF). Celui-ci n'en reçut pourtant pas moins l'aval de l'Etat français, Pétain allant jusqu'à écrire en novembre 1941 au colonel commandant les Français présents aux côtés de la Wehrmacht sur le front russe que ceux-ci « détenaient une part de l'honneur militaire de la France ».

En janvier 1942, le gouvernement français sonda les Allemands sur une proposition de cobelligérance contre les Alliés, proposition motivée par les difficultés militaires rencontrées par la Wehrmacht sur plusieurs fronts, mais qui n'eut pas de suites.

La tragi-comédie du procès de Riom, commencé le 19 février 1942, acheva d'exaspérer Hitler. (...) Sur ordre de Hitler, le procès fut suspendu pour « supplément d'information » le 14 avril 1942. Il ne reprit jamais.

L'échec des tentatives d'approfondissement de la collaboration avait dévalorisé Darlan aux yeux des Allemands, en même temps qu'il avait inquiété Pétain. Celui-ci se résolut à rappeler Laval, qui fut nommé le 18 avril 1942 chef du gouvernement, titre nouveau dans le régime. (...) Le préfet régional de Châlons-sur-Marne, René Bousquet, devenait à trente-trois ans secrétaire général à la police.

Le retour aux affaires de Laval marquait plus la fin de la Révolution nationale, que le chef du gouvernement raillait de manière à peine voilée, que, comme on a pu l'écrire, le retour à la République. Les hauts fonctionnaires, notamment préfets, que le Vichy des premiers temps avait été chercher parmi les officiers généraux réactionnaires et cléricaux perdirent certes leur emploi, mais les tentatives de Laval pour réinstaurer un semblant de

démocratie locale tournèrent court, ne serait-ce que dans la mesure où tout recours à l'élection restait évidemment exclu.

La quasi-totalité de la population française – zéloteurs de la collaboration exceptés, mais ils étaient très minoritaires – fut scandalisée lorsque Laval déclara « souhaite(r) ma victoire de l'Allemagne car, sans elle, le bolchevisme s'installerait partout ». L'impact de ces mots l'emporta sur l'ensemble du propos, consacré largement à la Relève, dispositif grâce auquel Laval pensait avoir trouvé une parade aux exigences de Fritz Sauckel, chargé depuis mars 1942 par Hitler de trouver dans les pays occupés la main-d'œuvre nécessaire pour remplacer dans les usines allemandes les hommes partis au front. L'envoi de 350 000 hommes était réclamé par Sauckel, chiffre que Laval fit descendre à 150 000, en échange desquels 50 000 prisonniers reviendraient de leur stalag.

Pourtant, le 31 juillet, le Conseil des ministres constata que 40 000 ouvriers seulement avaient choisi de partir pour l'Allemagne : la Relève était un échec, et des mesures plus contraignantes furent prises. Une loi du 4 septembre 1942 mobilisa la main d'œuvre, en permettant au gouvernement d'affecter les hommes de dix-huit à cinquante ans et des femmes célibataires de vingt et un à trente-cinq ans à « tous travaux (...) utiles à l'intérêt supérieur de la nation ». C'était le prélude à l'instauration, cinq mois plus tard, du service du travail obligatoire (STO).

Les rafles

Les premiers mois du gouvernement Laval furent également marqués par ce qui reste l'une des pages les plus noires de l'Etat français, les rafles qui frappèrent, au cours de l'été 1942, les juifs présents en France. Le rôle essentiel y fut joué par l'ambitieux secrétaire général à la police, René Bousquet.

Comme Pétain, comme Darlan, comme Laval, Bousquet – et bien d'autres fonctionnaires d'autorité avec lui – fut collaborateur par raison d'Etat, et à ce titre persuadé que le maintien de la souveraineté française passait par une implication plus forte dans la collaboration. Or, depuis la conférence tenue le 20 janvier 1942 à Wannsee, la « solution finale du problème juif » était devenue l'une des principales priorités du Reich. C'est donc au service de la réalisation de cet objectif que l'occupant demanda l'appui de l'appareil policier français, et que Bousquet l'accorda. (...) Si le partenaire allemand se laisse convaincre que la partie française est prête à entrer sans arrière-pensées dans le jeu de la collaboration policière, il sera plus aisé de le persuader de la nécessité de laisser à Vichy la haute main, dans les deux zones, sur une police dotée d'un armement suffisant pour être efficace.

Le 2 juillet, Bousquet accepta de prêter le concours de la police française pour l'arrestation « sur l'ensemble du territoire français, du nombre de juifs ressortissants étrangers que (les Allemands) voudraient ». Ce furent ainsi des policiers et des gendarmes français qui procédèrent à Paris, les 16 et 17 juillet 1942, à l'arrestation de plus de treize mille hommes, femmes et enfants juifs. Célibataires et couple sans enfants furent acheminés à Drancy, les autres transitèrent par le Vélodrome d'hiver, près du quai de Grenelle, puis par les camps de Pithiviers et de Beaune-le-Rolande, dans le Loiret. Presque tous – y compris les

enfants, séparés de leurs parents – étaient destinés au départ vers Auschwitz et les autres camps d’extermination.

Des scènes comparables eurent lieu dans toutes les grandes villes de zone occupée, mais aussi de zone non occupée, d’où devaient provenir dix mille juifs promis par Bousquet aux Allemands. Les autorités françaises commencèrent par vider les camps (Noe, Gurs, Récébédou, Les Milles) dans lesquels avaient internés, aux termes de la loi du 4 octobre 1940, les « ressortissants étrangers de race juive ». Sans passion antisémite, mais sans états d’âme particuliers, préfets et sous-préfets supervisèrent les rafles qui y eurent lieu, à la fin du mois d’août, rafles exécutées bien entendu – puisqu’on ne trouvait pas de forces allemandes en zone libre – par la police et la gendarmerie françaises.

Les rapports des préfets montrent une opinion française très émue au spectacle des rafles, dont la brutalité laissait pressentir que la déportation des hommes, des femmes et des enfants juifs) Laval avait affirmé « se désintéresser du sort des enfants juifs » - visait un autre but que la création d’un Etat juif en Pologne, comme l’indiquaient les communiqués officiels.

Le gouvernement dut aussi faire face aux protestations publiques des Eglises, telles celles que firent lire en chaire dans toutes les paroisses de leur diocèse les évêques de Montauban, Mgr Théas, et de Toulouse, la cardinal Saliège. Le cardinal-archevêque de Lyon, Mgr Gerlier, apportait son soutien aux réseaux d’aide aux juifs pourchassés, tandis que le pasteur Boegner, chef de l’Eglise protestante, protestait auprès de Laval et de Bousquet. C’était un changement majeur pour le régime, qui avait largement bénéficié, en ses débuts, du soutien de la hiérarchie catholique. Bousquet le minimisa, estimant que « le rôle de l’opinion publique est de s’émouvoir, celui du gouvernement est de choisir », et affirmant que « l’impopularité actuelle du gouvernement sera(it) un de ses plus beaux titres de gloire dans l’avenir ».

*Extraits de la lettre pastorale de Mgr Saliège,
évêque de Toulouse, lue le 23 août 1942*

« (...) Que des enfants, des femmes, des hommes, des pères et des mères soient traités comme un vil troupeau, que les membres d’une même famille soient séparés les uns des autres et embarqués pour une destination inconnue, il était réservé à notre temps de voir ce triste spectacle. (...) Les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n’est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain ; ils sont nos frères comme tant d’autres. Un chrétien ne peut l’oublier. »

5 / Vichy gouverne

Dès les premiers jours du régime, une intense activité législative se mit en œuvre, facilitée par le fait qu’il suffisait de faire signer un texte par le maréchal Pétain, après délibération en Conseil des ministres, pour que ce texte ait force de loi. (...) Toutefois, à mesure que se structuraient les résistances aux choix du régime, c’est sur la *répression* – certes déjà présente dans les premiers temps – qu’il concentra son activité.

Georges Ripert, en poste entre septembre et décembre 1940, jeta les bases d'une politique éducative à proprement parler réactionnaire, en supprimant, dès septembre 1940, les écoles normales d'instituteurs, présentées comme des « séminaires malfaisants de la démocratie ». Son successeur, Jacques Chevalier, adopta des mesures rompant avec la laïcité de l'école, principe fondateur de la politique scolaire de la 3^e République : les écoles religieuses, essentiellement catholiques, bénéficièrent d'importantes aides financières grâce à l'autorisation donnée aux communes de participer à leur entretien. Le ministre alla jusqu'à inscrire le catéchisme comme matière à option, et à autoriser l'apposition de crucifix dans les salles de classe. Mais la réaction fut telle contre ces avancées du cléricalisme que Chevalier dut, peu après, quitter ses fonctions.

Le combat ne cessa (...) jamais entre tenant d'un encadrement politique des jeunes – plus ou moins directement inspiré, selon le degré de collaborationnisme de ses tenants, par celui à l'œuvre en Allemagne – et partisans d'une coordination dirigée qui laissait subsister la diversité des mouvements pourvu qu'ils adoptent une ligne proche de celle définie officiellement. Le conflit entre ces tendances connut un temps fort en mars 1942.

Très rapidement, le nouveau pouvoir français s'aperçut de ce qu'impliquait, en termes économiques, l'armistice. Non seulement la guerre avait profondément atteint les capacités de production industrielle et agricole, mais la quasi-totalité de l'acier et les trois quarts du charbon étaient produits dans la partie de la France désormais occupée. Céréales, lait, sucre et viande étaient aussi des denrées provenant largement du nord de la ligne de démarcation, la zone libre n'étant majoritairement productrice que de vin.

L'ennemi (...) ne se priva pas de procéder au pillage légal de la richesse française, non seulement en raison du montant disproportionné des frais d'occupation, mais aussi grâce aux modalités de compensation (*clearing*) totalement inégales et aux taux de change artificiel imposés au gouvernement français. (...) Au total, la France compta à elle seule pour 40% de la richesse prélevée par les Allemands dans les pays qu'ils occupèrent. Le poids des frais d'occupation, perturbant en profondeur l'équilibre budgétaire, engendra de fortes tendances inflationnistes, nées d'un recours massif à la planche à billets alors même que le circuit financier était impossible à boucler.

On ne saurait simplifier le tableau au point de faire du patronat français le symbole de la trahison que l'on a parfois vu en lui à la Libération. Comme dans les autres domaines, la prise en compte fine de la chronologie et de la diversité des situations est indispensable. (...) Plus habile que Sauckel, Speer développa en septembre 1943 les *S-Betriebe*, usines travaillant en France à des fabrications militaires allemandes, dont les ouvriers étaient exemptés de STO.

Dans l'ensemble de cet appareil étatique et paraétatique nouveau, le véritable pouvoir échut aux représentants des grandes entreprises et aux hauts fonctionnaires des administrations économiques. En firent en revanche les frais les artisans et petits patrons, contraints à une concentration forcée, alors même que le régime ne cessait de faire l'éloge des petits contre les gros, prenant à l'occasion quelques mesures inspirées par un discours

stigmatisant les excès du capitalisme, telle la réforme, à l'automne 1940, de la législation sur les sociétés anonymes.

Les besoins de reconstruction rendaient indispensable l'esquisse d'une planification de la production et des infrastructures. Elle fut mise en œuvre par François Lehideux, délégué général à l'Équipement national, et par Jean Bichelonne, secrétaire général puis secrétaire d'État à la Production industrielle.

Reconstruction aussi, et essentielle pour le régime, celle qu'il entendait mettre en œuvre dans l'État. (...) En furent victimes quelques fonctionnaires dont l'ardeur au travail laissait à désirer, mais surtout ceux connus pour leur appartenance syndicale et, parmi les hauts fonctionnaires, quelques-uns de ceux dont les engagements à gauche étaient notoires. (...) Mais l'épuration mise en œuvre par Vichy était d'une autre nature : entamée avec la loi du 17 juillet 1940 sur le relèvement de fonctions, et bientôt enrichie de textes excluant de l'administration les femmes, les juifs, les fils et filles d'étrangers, les francs-maçons enfin, elle n'était plus dictée par la conjoncture politique, mais relevait d'une véritable philosophie de l'État autoritaire, diamétralement opposée au modèle républicain.

L'apparition de nouveaux champs d'intervention de l'État et l'effacement de relais représentatifs – Parlement au niveau national, conseils généraux au niveau local – conduisirent à l'accroissement des pouvoirs des agents de l'État ainsi qu'à une hausse sensible de leurs effectifs, qui passèrent entre 1939 et 1944 de 650 000 à 900 000 environ. On était aux antipodes du modèle du « peu de fonctionnaires bien payés » de Maurras.

L'une des politiques les plus sensibles, le ravitaillement, ne fonctionna jamais correctement. Le marché noir fleurit, et rares étaient les autorités publiques et les catégories sociales qui ne se plaignaient pas de la bureaucratie et de l'inefficacité des services du ravitaillement, souvent confiés à d'anciens intendants militaires.

Les premières résistances, individuelles et peu structurées avant la mi-1941, émanaient de personnes isolées, trop marquées par le choc de l'armistice pour être en mesure de l'accepter comme un mal nécessaire. Leurs origines étaient variées : militaires désireux de poursuivre la lutte, tel le capitaine Frenay, bientôt fondateur du mouvement *Combat*, sympathisants du petit parti démocrate-chrétien ou socialistes non pacifistes, et quelques communistes isolés, écartelés entre les consignes du parti renvoyant dos à dos les partenaires de la « guerre impérialiste » et la fidélité à leurs engagements antinazis d'avant-guerre.

Les choses s'accéléraient avec le basculement intégral des communistes dans la résistance armée après le 22 juin 1941. Le cycle attentats-fusillades d'otages, qui caractérisa le « trouble d'un automne de sang » qui suivit, eut une double conséquence : il creuse de façon irréversible le fossé entre la population et l'occupant, en même temps qu'il entraînait le régime dans la spirale d'une répression qui devait rester, pour un régime soucieux de sa pleine souveraineté, l'apanage des forces françaises. Bousquet poussa à l'extrême cette logique, mais Pucheu avant lui n'avait pas dit autre chose.

Dès l'été 1940, le gouvernement procéda au changement de tous les hauts responsables de la Sûreté nationale, et prépara une réorganisation d'ensemble des services de l'appareil policier (...° bâtissait un édifice policier présentant une incontestable logique, tout entière construite autour de l'étatisation des polices jusque-là majoritairement municipales, étatisation que la 3^e République n'avait pas réussi à mener à bien. (...) Un grand soin avait été apporté à la question de la formation des fonctionnaires de police, avec la création près de Lyon d'une Ecole nationale de police, qui put accueillir dès août 1941 sa première promotion, naturellement baptisée « Maréchal Pétain ».

En même temps qu'il accentuait l'aspect répressif de la police politique que lui avait léguée la République (renseignements généraux), le régime laisse se créer des polices parallèles, spécialisées dans la lutte contre les nombreux ennemis que se reconnaissait l'Etat nouveau. C'est ainsi que, en violation des textes relatifs à la police judiciaire, le commissariat général aux questions juives et les services chargés de la lutte contre la franc-maçonnerie obtinrent chacun leur police, qui ne s'inscrivaient pas dans la hiérarchie policière, mais étaient placées, comme le service de police anticommuniste (SPAC) créé par Pucheu, sous l'autorité d'un ancien représentant de commerce, Charles Detmar, que le secrétaire d'Etat à l'Intérieur avait connu au PPF.

Sous le nom anodin de « service des contrôles techniques », un dispositif de contrôle de l'opinion avait été mis en place à l'automne 1940, chargé de renseigner le gouvernement à partir de l'interception d'un nombre important de communications postales et téléphoniques. En matière de répression active, mention doit également être faite des tristement célèbres « brigades spéciales » de la Préfecture de police, créées dès mars 1940 pour compléter le dispositif de surveillance des militants communistes parisiens : l'efficacité de leurs méthodes, souvent expéditives, leur garantissait une place de choix dans le dispositif de lutte anticommuniste né d'une conception plus qu'extensive du rôle des renseignements généraux.

Pourtant, malgré la succession de deux échanges de lettres, dits « accords Oberg-Bousquet », en août 1942 puis en avril 1943, les Allemands perdirent progressivement confiance dans la police française, et dans son secrétaire général, qui dit quitter son poste à l'extrême fin de 1943. Ils s'intéressaient désormais surtout au nouvel organisme créé avec l'aval de l'Etat français, la Milice.

Vichy, régime autoritaire – mais la remarque est encore plus frappante dans les régimes totalitaires – tenait (...° à respecter les formes du droit : s'il fut mis à rude épreuve, le droit ne fut jamais purement et simplement écarté. Sauf à l'extrême fin du régime, lorsque apparurent ces tribunaux à la sauvette qu'étaient les cours martiales, même les plus flagrantes violations des principes républicains en matière pénale furent validées par des textes formellement irréprochables, et appliquées par des juridictions formellement compétentes. La facilité avec laquelle la règle de droit – et les magistrats – se soumit ainsi à l'autoritarisme n'est pas la moins inquiétante des leçons de Vichy.

A mesure que grandissaient les oppositions au régime se multiplièrent les créations de juridictions, à la composition et à la procédure aménagées, chargées de juger avec rapidité et souvent sans moyen de recours les actes qualifiés de « terroristes ». Les plus

célèbres furent les sections spéciales, créées par une loi datée du 14 août 1941, mais en fait rédigée le 22 août, au lendemain de l'attentat dont fut victime l'aspirant Moser. Rattachées aux tribunaux militaires en zone libre et aux cours d'appel en zone occupée, elles pouvaient prononcer contre terroristes et communistes, sans aucune possibilité de recours, des peines de prison mais aussi des condamnations à mort. La loi qui les institua fut rétroactive, violation caractérisée d'un principe essentiel du droit pénal.

6 / Le régime après le tournant de novembre 1942

Commencée avec l'entrée des Américains dans la guerre, l'année 1942 se termina par le débarquement des troupes alliées en Afrique du Nord et l'encerclement de la 6^{ème} armée allemande à Stalingrad, évènements qui en font la véritable bissectrice de la guerre. Ces tournants dans le déroulement du conflit allaient avoir d'importantes répercussions sur la situation de la France, destinée à devenir le théâtre d'opérations militaires majeures lorsque s'ouvrirait le second front demandé par Staline aux Anglo-Saxons.

Si les Allemands avaient, à la mi-août 1942, repoussé une tentative de débarquement des troupes canadiennes à Dieppe – opération à laquelle Pétain réagit par un télégramme de félicitations à Hitler –, quatre mois plus tard le débarquement américain sur les côtes algériennes et marocaines fut un succès. Commencée dans la nuit du 7 au 8 novembre, cette « opération *Torch* » permit aux alliés de prendre pied, sans combats majeurs, dans l'Afrique du Nord française. La réaction allemande fut immédiate. Les troupes du Reich franchirent le 11 novembre la ligne de démarcation, alors que Laval était censé discuter avec Hitler, à Berchtesgaden, des conséquences de la nouvelle situation politico-militaire.

Conformément aux ordres secrets qu'elle avait reçus, la flotte française se saborda en rade de Toulon le 27 novembre. L'armée d'armistice, malgré les velléités de quelques-uns de ses chefs de confier des stocks d'armes aux mouvements de résistance, fut désarmée. Il n'y avait ainsi plus de zone libre, plus de flotte, et plus d'empire pour Vichy, qui avait perdu en quelques jours ses derniers atouts.

Les troupes allemandes étaient également entrées en Tunisie, sans qu'ordre ait été donné au résident général, l'amiral Estéva, de leur résister. Une longue campagne allait suivre, qui ne se termina qu'à la mi-mai 1943, avec l'entrée des Alliés à Tunis. A cette époque, la situation militaire s'était profondément transformée, avec l'étape majeure que constitua, le 2 février 1943, la capitulation de Paulus, commandant des troupes allemandes de Stalingrad. Au début de l'été, les Alliés prirent pied sur le continent européen, débarquant le 10 juillet en Sicile. L'évènement eut un effet politique majeur : deux semaines plus tard, le Grand Conseil fasciste prononça la destitution et l'arrestation de Mussolini, et confia le pouvoir au maréchal Badoglio. (...) Il apparaissait de plus en plus nettement que les Allemands ne gagneraient pas la guerre.

La collaboration, qui attelait étroitement la France au char d'une Allemagne sur le déclin, était désormais unanimement rejetée par l'opinion. (...) Le 16 février 1943, Laval signa une loi mobilisant pour deux ans les hommes nés entre 1920 et 1922, afin de « répartir équitablement entre tous les Français les charges résultant, selon les termes d'un

communiqué officiel, des besoins de l'économie française » et en fait de l'économie allemande. Le STO était né (...) les réfractaires au STO venant peupler, de manière parfois désordonnée, les maquis – mais aussi, plus grave peut-être pour le régime, par une forme de résistance passive généralisée. Il n'était pas jusqu'à l'administration qui ne commençât à se montrer réfractaire, comme en témoigne l'édiction répétée, à l'été 1943, de sanctions sévères contre les fonctionnaires qui auraient tenté de faire échapper des jeunes gens aux obligations du STO.(...) Mises à contribution, police et gendarmerie montrèrent peu de zèle.

Les textes qui l'avaient créée, le 30 janvier 1943, définissaient clairement la mission de la Milice, issue du service d'ordre légionnaire (SOL) dirigée par Joseph Darnand.

<i>Les vingt et un points de la Milice</i>	
<i>Contre l'égoïsme bourgeois</i>	<i>Pour la solidarité humaine</i>
<i>Contre l'apathie</i>	<i>Pour l'enthousiasme</i>
<i>Contre le scepticisme</i>	<i>Pour la foi</i>
<i>Contre la routine</i>	<i>Pour l'esprit d'initiative</i>
<i>Contre l'influence</i>	<i>Pour le mérite</i>
<i>Contre l'individualisme</i>	<i>Pour l'esprit communautaire</i>
<i>Contre l'ancienneté</i>	<i>Pour la valeur</i>
<i>Contre l'anarchie</i>	<i>Pour la discipline</i>
<i>Contre l'égalitarisme</i>	<i>Pour la hiérarchie</i>
<i>Contre la vaine liberté</i>	<i>Pour la vraie liberté</i>
<i>Contre la démagogie</i>	<i>Pour la vérité</i>
<i>Contre la démocratie</i>	<i>Pour l'autorité</i>
<i>Contre le trust</i>	<i>Pour le métier</i>
<i>Contre le capitalisme international</i>	<i>Pour le corporatisme français</i>
<i>Contre la tutelle de l'argent</i>	<i>Pour la primauté du travail</i>
<i>Contre la condition prolétarienne</i>	<i>Pour la justice sociale</i>
<i>Contre la dissidence gaulliste</i>	<i>Pour l'unité française</i>
<i>Contre le bolchevisme</i>	<i>Pour le nationalisme</i>
<i>Contre la franc-maçonnerie païenne</i>	<i>Pour la civilisation chrétienne</i>
<i>Contre l'oubli des crimes</i>	<i>Pour le châtimement des coupables</i>

Ces missions, la Milice eut à cœur de les remplir pleinement : véritable auxiliaire de la police allemande, elle fit de la lutte contre la Résistance, cette « anti-France » qu'elle s'était juré d'anéantir, son combat prioritaire.

L'essor de la Résistance

Reconnu, grâce aux efforts de son délégué en France, Jean Moulin, comme le pivot de la résistance française, le général de Gaulle s'imposait à Alger à l'automne 1943, à l'issue d'un bras de fer avec les Américains.

De complexes manœuvres, qui contribuèrent à nourrir la fiction du « double jeu » pétainiste, virent Darlan, aussitôt désavoué par Pétain, se placer du côté américain. Les Etats-Unis se satisfirent de ce *Darlan Deal*, présenté par eux comme un « expédient provisoire » susceptible de leur rallier l'armée d'Afrique, fût-ce au prix du maintien en Afrique du Nord des institutions et des réformes », antisémitisme compris, de Vichy. Mais Darlan fut assassiné le 24 décembre 1942 par un jeune gaulliste, Fernand Bonnier de la Chapelle - aussitôt condamné à mort et exécuté – et l'heure arriva du général Giraud, autant imbu de sa place protocolaire qu'innocent en matière politique. Lui aussi maintint les lois de Vichy, et s'appuya sur les cadres de la Révolution nationale, tels l'ancien ministre de l'Intérieur Peyrouton, nommé gouverneur général en Algérie, ou le très réactionnaire général Bergeret, ancien secrétaire d'Etat à l'Aviation du gouvernement Darlan.

Le 2 octobre 1943, de Gaulle devenait le seul président du CFLN que les puissances alliées avaient reconnu, en juillet, comme représentant des intérêts français. Dans sa lutte contre le *Darlan deal*, puis contre Giraud, de Gaulle avait largement bénéficié de l'appui de la résistance intérieure. (...) Un premier pas vers l'unification avait été franchi en janvier 1943 avec la fusion, en zone sud, des trois grands mouvements de résistance, Combat, Libération et Franc-Tireur – animés respectivement par Henri Frenay, Emmanuel d'Astier et Jean-Pierre Lévy –, qui s'étaient ralliés à l'autorité de la France libre au cours du premier trimestre de 1942. Ensemble, ils formèrent les Mouvements unis de résistance (MUR), animés par un comité de coordination présidé par Jean Moulin.

Comme le souhaitait le général de Gaulle, mais non sans réticences des mouvements, leur activité militaire, détachée de l'action publique et du renseignement, fut rassemblée dans une Armée secrète, confiée au général Delestraint. Des services communs firent leur apparition, tels le Bureau d'information et de propagande, animé par Georges Bidault, le Comité général d'études (CGE), groupe de « sages » chargés de réfléchir à la France de l'après-Libération, ou encore le NAP (noyautage des administrations publiques), chargé de trouver au sein de l'administration des fonctionnaires prêts à transmettre des informations et à user de leur pouvoir pour faire échouer l'action répressive contre les résistants.

Sous l'aiguillon de la concurrence du Front national, contrôlé par le parti communiste, ils s'impliquèrent en 1943 dans l'action politique que pratiquaient déjà Libération-Nord, du socialiste Christian Pineau, et défense de la France, de Philippe Viannay. On perçoit la complexité de la nébuleuse que Jean Moulin employa tous ses efforts à coordonner, avant son arrestation le 21 juin 1943 par la gestapo. Il y parvint avec la création du Conseil national de la résistance (CNR), organisme consultatif commun aux organisations de résistance de tout le territoire, qui tint sa première réunion à Paris le 27 mai 1943. Les représentants des mouvements – Front national compris – y côtoyaient les mandataires des partis politiques dont de Gaulle estimait la présence indispensable, soucieux qu'il était d'apparaître, face aux puissances alliées, comme porteur de l'ensemble de la légitimité résistante française.

Au tout début de 1944, les Allemands exigèrent le départ des collaborateurs les plus proches du chef de l'Etat. (...) Ces ultimes sursauts patriotiques ne furent pas sans avantages pour leurs auteurs : lorsque les comptes leur furent demandés, au lendemain de la libération, plus d'un ancien ministre de Vichy sut faire oublier son implication dans la Révolution nationale en mettant en avant sa « résistance » de début 1944. La purge toucha

aussi le corps préfectoral, dont l'occupant craignait le double jeu. (...) Au total, le corps préfectoral paya un lourd tribut, puisque soixante-dix de ses membres furent déportés en Allemagne, dont la moitié ne revint pas, qu'il faut ajouter aux quelques-uns (Jean Moulin bien sûr, mais aussi Fred Scamaroni et Valentin Abeille) qui s'étaient plus tôt engagés dans l'action résistante et y laissèrent leur vie.

En janvier 1944, les Allemands imposèrent aussi l'entrée au plus haut niveau de l'Etat de Darnand, de Henriot et un peu plus tard de Déat. Ils entendaient ainsi faciliter la mise en place de l'Etat milicien. (...) Cette mainmise des miliciens sur les responsabilités de maintien de l'ordre ne pouvait qu'entraîner une forte hostilité de l'appareil policier, dont le conflit avec la Milice était permanent. (...) le malaise s'était généralisé au sein des forces de l'ordre de plus en plus fréquemment appelées à lutter contre les maquis. La prudence recommandait d'éviter le face-à-face, d'autant que la Résistance avait fait savoir que les récompenses accordées par Vichy aux policiers méritants – ou à leur veuve – seraient considérées, dans la France libérée, comme des marques d'infamie.

Les maquis, particulièrement puissants dans certaines régions (Haute-Savoie, Sud-Ouest, Massif central, Limousin, où un journal se vit même censuré pour avoir publié un communiqué de la Résistance signé par le « préfet du maquis »), furent durement frappés par des opérations pour le succès desquelles troupes allemandes, miliciens et Etat français conjuguèrent leurs forces. Les Glières, en Haute-Savoie, fin mars, le Mont-Mouchet, en Auvergne, à la mi-juin et, plus célèbre encore, le Vercors, du 21 au 23 juillet, furent ainsi le lieu d'attaques en règle suivies de répression féroce.

A cette dernière époque, la situation militaire avait considérablement évolué depuis le débarquement en Normandie, commencé le 6 juin. (...) Les quelques mois qui séparent le débarquement de la Libération eurent (...) des allures de guerre civile. La Milice, dont la force encasernée, la Franc-Garde, avait été mobilisée par Darnand le 13 juin, signa le 20 juin l'assassinat de l'ancien ministre de l'Education nationale du Front populaire, Jean Zay, puis, en représailles de l'exécution par les résistants de Philippe Henriot quelques jours plus tard, celui de Georges Mandel le 7 juillet. Les populations civiles ne furent pas non plus épargnées, comme le symbolise le nom du village martyr d'Oradour-sur-Glane où, le 10 juin, les hommes de la division SS *Das Reich* abattirent ou brûlèrent vifs dans l'église du village 642 hommes, femmes et enfants.

Au petit matin du 20 août, Pétain quittait sa capitale provisoire, emmené contre sa volonté par les Allemands battant en retraite.

7 / Vichy et les Français

C'est en matière de ravitaillement que la situation était la plus critique. La coupure entre les zones, le blocus anglais et les prélèvements allemands conjuguèrent leurs effets pour provoquer, tout au long de l'Occupation, une sous-alimentation de la population, que symbolisaient à la fois les queues interminables devant les magasins... et le rutabaga. Les difficultés objectives, variables selon les localités – mieux valait habiter la campagne que

dans une ville, et dans une petite ville qu'à Paris -, étaient renforcées plutôt qu'atténuées par l'inefficacité des services responsables du ravitaillement.

On assista même, dans plusieurs villes du sud de la France, à des manifestations de ménagères protestant contre la raréfaction de la nourriture et la baisse du niveau de vie. De fortes tendances inflationnistes se firent jour, que ne compensait pas une hausse des salaires que les occupants veillaient à limiter, afin de rendre attractif le départ de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne, ou au moins son affectation dans les entreprises travaillant pour eux.

S'ils apparurent dès 1941, ce n'est pas avant le printemps 1942 que les bombardements devinrent une préoccupation fréquente des Français vivant dans les zones exposées, à savoir les villes industrielles de zone occupée, les nœuds ferroviaires, le littoral. A partir de 1943, ils s'inscrivirent dans leur quotidien, faisant au total 60 000 victimes. Ils culminèrent au premier semestre de 1944 : on compta ainsi, en région parisienne, 7 000 morts pour la seule période d'avril à août 1944. Paris et sa banlieue connurent plusieurs grandes vagues de bombardements, à commencer par le raid efficace mais très meurtrier sur les usines Renault en mars 1942, puis ceux d'avril 1943, ou encore celui qui, le 21 avril 1944, tua 640 Parisiens du quartier de la Chapelle.

Ce régime qui fichait et encadrait – la « carte d'identité de Français », obligatoire, date de 1941 – réprimait aussi au nom de considérations politico-morales : une femme, coupable d'avoir perpétré à plusieurs reprises ce crime contre la patrie qu'était alors l'avortement, fut guillotinée en 1943. Le couvre-feu était de rigueur, les bals publics interdits.

Ce n'est pas (...) le moindre paradoxe de l'époque que de constater la richesse de la vie culturelle française entre 1940 et 1944 – paradoxe comparable à celui d'une reprise démographique née au plus profond de la vague : le baby-boom n'a pas commencé en 1945, mais bien entre 1942 et 1943.

Quelques-uns peuvent être sans hésitation classés du côté de la résistance : ainsi Mauriac et Aragon, qui figurent parmi les auteurs publiés clandestinement par les éditions de Minuit, Jean Prévost, qui mourut au Vercors, Desnos, qui ne revint pas de déportation. Pourtant Aragon comme Mauriac – et aussi Duhamel et Camus – furent publiés sous l'occupation, ce qui nécessitait un accord allemand : la frontière n'était pas étanche entre l'esprit de refus et le besoin de continuer à s'exprimer. Mais le régime put compter sur quelques soutiens prestigieux, à commencer par l'Académie française, qui avait accueilli Charles Maurras en 1938.

Ainsi, des écrivains aux noms illustres ne dédaignaient d'apporter leur appui à la France nouvelle, tels Paul Morand, ambassadeur de Vichy à Bucarest puis à Berne, Pierre Benoit, membre du groupe Collaboration, voire Colette et Marcel Orlan, qui écrivirent dans l'organe de la Milice, *Combats*.

Les mêmes Français des années noires ont d'abord été, lorsque prévalaient les besoins de la geste gaulliste, tous résistants, avant que le retour du balancier, que symbolise bien un film comme *Le Chagrin et la Pitié* (1971), ne fasse d'eux « quarante millions de pétainistes ».

Surprise par Montoire, ravie par le renvoi de Laval le 13 décembre (...) l'opinion confirma dès la mi-1941 une double orientation : anglophile, d'une part, presque immédiate une fois passés les effets de Mers el-Kébir, et hostilité à la collaboration, d'autre part. (...) Alors même que la Wehrmacht ne connaissait que des succès, la germanophobie des Français s'accroissait, et avec elle le rejet d'un régime s'impliquant de plus en plus dans la collaboration.

Les rapports des préfets (...) témoignèrent du choc largement ressenti par les Français devant les rafles d'hommes, de femmes et d'enfants juifs destinés à la déportation. (...) Si la Milice était unanimement honnie par des populations qu'elle terrorisait, des ambivalences existaient toutefois par rapport aux maquis, envers lesquels l'opinion éprouva, successivement ou simultanément, des solidarités réelles et des sentiments d'hostilité nés de la peur de représailles.

Travaillant sur les fichiers des partis et groupements collaborationnistes, Philippe Burrin estime à deux cent cinquante mille le nombre d'adhérents de ces partis, et à un à deux millions le nombre de leurs sympathisants, le sommet étant atteint au cours de l'année 1942. Symétriquement, on distribua après la Libération deux cent vingt mille cartes du combattant volontaire de la résistance, qui comptait environ un million de sympathisants au début de 1944.

Quelques-uns des hommes d'affaires les plus en vue, comme Louis Renault et Marcel Boussac, s'impliquèrent dans le contact avec les Allemands au-delà de ce que nécessitait la survie de leurs entreprises. Les banquiers ne furent pas en reste, tel Henri Ardant, président du Comité d'organisation des banques. Mais l'accommodation ne se trouvait pas non plus mal portée dans des milieux plus modestes, comme en témoigne le nombre élevé de Français (environ cent mille) qui se mirent à l'étude de l'allemand.

Dans la déclaration lue à l'ouverture de son procès, le 23 juillet 1945, le maréchal Pétain affirma avoir joué le rôle de « bouclier » des Français, complémentaire de celui confié au « sabre » tenu par le général de Gaulle. La lecture des archives, ouvertes depuis plus de vingt ans, montre que c'est là pure réécriture de l'histoire, et confirme au contraire la part essentielle jouée dans l'exclusion et la demande de collaboration par l'Etat français et son chef. (...) Les Français d'aujourd'hui continuent à éprouver une forme d'indulgence à l'égard de son chef.

Conclusion : Vichy et l'esprit de Vichy

L'idée d'unité de la collectivité nationale comme tout organique, s'opposant à celle de souveraineté d'individus considérés comme égaux, constitue effectivement le fonds commun des idéologies contre-révolutionnaires et fascistes.

Pourtant, en refusant de créer un parti unique, Vichy se priva de l'outil essentiel du fascisme. Il y a à cela des raisons liées à l'état de la société française d'alors.

La 3^{ème} République finissante avait certes ouvert des camps pour parquer les républicains espagnols vaincus ou, dès la déclaration de guerre, les ressortissants allemands, dont la plupart étaient antinazis. La même République avait exclu des fonctions publiques ceux des communistes qui refusaient de se désolidariser du parti après la signature du pacte germano-soviétique. Mais ces mesures se voulaient provisoires, et surtout il n'était pas question de retrancher définitivement de la communauté nationale, pour « purifier » la France, des strates entières de sa population.

Pompidou, décrivant en 1972 la période de l'Occupation comme une « époque où les Français ne s'aimaient pas », ou (...) Mitterrand, vingt ans plus tard, (fait) déposer par le préfet de Vendée une gerbe sur la tombe du maréchal Pétain à l'île d'Yeu.